



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Madame Vanessa MOSQUERA**  
Boulevard Anspach, 6  
**B - 1000 BRUXELLES**

*Envoi numérique uniquement (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid 19*

V/Réf. : L777/2019 (corr. : Caroline LHEUREUX)

N/Réf. : AA/MB/BXL22728\_652\_Louise\_225

Bruxelles, le 20 mars 2020

Annexe : 1 dossier

**Objet : BRUXELLES. Avenue Louise, 225.**

**Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation d'un immeuble de bureaux avec modification de volume au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage, l'ajout d'une extension sur la toiture plate arrière et la création de deux terrasses au R+9.**

### Avis de la CRMS

Madame,

En réponse à votre courrier du 17/02/2020, reçu le 17/02/2020, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 11/03/2020.

#### Étendue de la protection

*Le bien se situe dans la zone de protection Unesco de l'Hôtel Solvay protégé par AR du 07/04/1977. Il est inscrit aussi le long d'un axe structurant qu'est l'Avenue Louise et est en ZICHEE du PRAS.*



#### Historique et description du bien

Il s'agit d'un immeuble de bureaux de R+7 avec 2 étages en recul. Le rez-de-chaussée et le premier étage présentent comme un ensemble surmonté d'étages identiques.

1/2



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Analyse de la demande

Le projet porte principalement sur l'unification de la façade des deux premiers niveaux, les pilastres actuels en panneaux aluminium sont remplacés par des pilastres en béton architectonique silex identiques au revêtement de la façade.

En intérieur, une mezzanine est créée pour un nouvel espace « lounge » entre le rez-de-chaussée et le R+1, les ascenseurs sont pourvus d'un nouvel habillage, les paliers et les sanitaires sont entièrement rénovés à chaque étage.

Le jardin sur dalle en intérieur d'îlot est réaménagé et est rendu accessible via la création d'un escalier intérieur reliant le hall d'entrée au premier étage côté jardin via le nouvel espace « lounge ». Une extension munie d'une baie vitrée est créée en façade arrière ; elle donnera accès aux jardins.

Avis

Les interventions constituent une amélioration par rapport à l'état existant, et sont sans impact patrimonial sur l'Hôtel Solvay.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Christian Frisque  
Président Voorzitter

Aurélie AUTENNE  
Secrétaire Secretaris

*Envoi numérique uniquement en raison de l'épidémie de Covid 19*

c.c. BUP-DPC : S. Valcke, H. Lelièvre, M. Kreutz et M. Muret ;  
BUP-DU : G. Vandebroeck, Ph. Jelly, D. Sourbi et B. Annegarn ;  
Commune : [commissionconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissionconcertation.urbanisme@brucity.be) ;  
Cellule Patrimoine historique : [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be)